

Genre du véhicule Chariot de travail agricole (véhicule spécial)	Marque de fabrication INTERNATIONAL	Type 9 4 3	Fiche d'homologation N° CH 5423 18
--	---	----------------------	--

Constructeur Identification	INTERNATIONAL HARVESTER FRANCE, 170 Boulevard de la Villette, Paris (F) "943" sur la plaquette du constructeur
Plaquette constructeur	à droite, latéralement sur le longeron, derrière roue avant
N° du châssis	sous la plaquette du constructeur
Identification du moteur	"358DF2.2 devant le No du moteur, latéralement sur le bloc, derrière le filtre à huile
Importateur principal	AG ROHRER-MARTI, 8105 Regensdorf
Véhicule homologué	168

Châssis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4
Direction	hydrostatique avec assistance hydraulique, sur roues AR
Transmission	mécanique + variateur hydraulique
Nombre de vitesses	3 Entraînement sur roues avant
Frein de service	mécanique, à disques, sur les arbres ritzel resp. sur les roues avant, frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur l'arbre primaire de la boîte c.v. resp. sur les roues AV
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire, levier avec secteur
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circuits	-

Moteur	INTERNATIONAL	Type	D-358
Marque	en ligne	Temps	4
Construction	D	Position	au centre
Carburant	eau	Nombre cylindres	6
Refroidissement	98,4	Course	128,5
Alésage	5863	CV-impôt	29,86
Cylindrée	82	à t/min	2500
Puissance en kW	DIN CV		
	112		
Bruit à l'arrêt	78 dB/A	à t/min	1875 x)
Silencieux	l= 710 x ø 220 mm		
Mesure des gaz	Bacharach	4,0	
	BOSCH noircissement 2,7 à 2500 t/min		

Carrosserie	
Nombre de portes	-
Indic. vitesse	-
Ceintures sécurité	-
Rétroviseurs	gauche / droite
Cale	1/400x300x230 mm
Attelage	AR = à broche
Antivol	-
Nombre de places	
av	1
centre	-
ar	-
Dimensions	
Longueur	intérieur 8400
Empattements	3310
Largeur	3460
Essieu double	av - ar
Hauteur	4000
Voie	av 2450 ar 2250
Porte à faux	lat. -
Voies	av - ar
	av 3240 ar -
	ar 1850
Braquage ø	g 12600 d 12400
Distance volant - vers l'avant du véhicule ->	2770

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	5500	1800	7300
Charge utile	-	-	-
Poids total	-	-	7300
Garantie fabr.	6490	3000	9490
Dimens. pneus	18.4/15-30	13,0/65-18	(Variantes +)
Ply/bars	10 / 1,8	12 / 2,0	voir
Charge pour V max	5630	3040	remarques)
	30	25	
Garantie poids remorquable avec frein	-		
Garantie poids remorquable sans frein	-		
Garantie poids de l'ensemble	-		
Poids remorquable testé	-		
Vitesse maximale selon le constructeur	20 km/h		
Vitesse maximale testée à 2600 t/min au moteur	21 km/h		

Equipement §)	CR	(E)
Feux de route	CR	(E)
Feux de croisement	A	(E)
Feux de position	R	(E)
Feux rouges	S1	(E)
Feux stop		
Climoteurs	av HELLA K 12716 AV, K 12668	ar 2a (E)
Catadioptrés	av _____, I (E)	ar I (E)
Feux de gabarit	av _____	ar _____
Feux complémentaires	feu orange HELLA CH 1 1280 03/04	
Eclairage plaque		
Essuie-glace	avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	SEIMA TR8 CH 5 1201 02 ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail agricole (véhicule spécial)	
Marque et type	INTERNATIONAL 9 4 3	
Homologation N°	CH 5423 18	
Carrosserie	moissonneuse-batteuse	
Places	total 1	avant _____
Poids à vide	7300	Carburant D _____
Charge utile	-	CV-impôt 29,86
Poids total	7300	Cylindres 5863

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- x) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 21 km/h = 86 dB/A.
- *) Véhicule spécial : largeur = 3460 mm.
- +) Variante de pneus : AV = 23.1 - 26, 12 PR, 8664 kg (1,7) V-max. 20 km/h.
- §) Equipement : la hauteur des feux de croisement et des clignoteurs latéraux est admise pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 115 - feu orange obligatoire;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 136 - permis de conduire de la cat. "F" obligatoire;
- 137 - signalisation : l'arrière du véhicule et les supports des feux arrière; protections devant le rabatteur et devant la faucheuse;
- 138 - protection : devant le rabatteur et devant la faucheuse;
- 141 - assurer : l'échelle relevée, la table de coupe en position de circulation;
 - le tube de vidange doit être rentré;
 - le réservoir à grains doit être vidé.

Lieu et date de l'homologation Regensdorf, 17.07.80

Service fédéral d'homologation